



Il faut supprimer le bouclier fiscal !

A quoi sert le bouclier fiscal et qui en bénéficie ?

Le gouvernement nous dit que le bouclier fiscal est une mesure de « justice fiscale » : cette affirmation est une véritable provocation, surtout en temps de crise.

En effet, le bouclier fiscal est destiné à rembourser à une poignée de contribuables (14.000 en 2008) une partie de l'impôt qu'ils paient. Or, la mécanique du bouclier fiscal aboutit à rembourser des sommes importantes aux plus riches : le bouclier fiscal a coûté 458 millions d'euros à l'Etat (donc aux contribuables) en 2008, la moyenne des remboursements est de 32.743 euros en 2008, **mais 834 contribuables détenant tous un patrimoine supérieur à 15,5 millions d'euros ont reçu chacun en moyenne 368.000 euros !**

Le Président de la République a laissé entendre que les autres pays disposaient du même dispositif : c'est faux ! En Europe, seuls 5 pays ont des dispositifs qui s'apparentent au bouclier fiscal mais les contenus sont différents (taux plus élevés) : ainsi, en Allemagne, un contribuable peut légalement être imposé sur ses revenus à un taux supérieur à 50 % !

En revanche, on sait déjà que le bouclier fiscal est utilisé comme une « super niche fiscale » par les contribuables qui ont la faculté de « défiscaliser » (dans le dispositif « Malraux » ou dans un Perp notamment). La Cour des Comptes a ainsi dénoncé les « effets d'aubaine » et les comportements « d'optimisation fiscale » que le bouclier permet. A l'avenir, le risque est réel de voir le bouclier fiscal coûter encore plus cher, toujours en faveur d'une poignée de contribuables.

Le bouclier fiscal permet à une poignée de bénéficiaires d'avoir une hausse importante de leur pouvoir d'achat sans travailler plus, sans plus de mérite et sans effort supplémentaire.

C'est donc bien la suppression du bouclier fiscal qui devrait être à l'ordre du jour.

Le bouclier empêche-t-il des « délocalisations fiscales » ?

Une des raisons avancées pour justifier la création du bouclier fiscal est de limiter le nombre de départs à l'étranger.

Mais il n'existe à ce jour aucune étude complète sur les départs et les retours de Français ainsi que sur les arrivées d'étrangers en France.

Les gouvernements se sont bornés à invoquer les départs pour justifier leurs réformes et l'instauration du bouclier fiscal. On sait ainsi que, durant les années 2000, le nombre de départs de redevables à l'ISF s'élevait en moyenne à 350 par an (soit 0,12 % des contribuables payant l'ISF !) et le nombre de retour à environ 110. Le nombre de départs a augmenté en 2005 et 2006 pour atteindre 843 en 2006 et 719 en 2007. Or, 2006, le bouclier fiscal (à 60 %) était déjà voté.

Concernant le bouclier, une chose est sûre : après deux années d'application de deux versions différentes, il est impossible de dresser un bilan du bouclier sur les expatriations.